	Direction des Systèmes d'Information	
	CHARTE UTILISATEUR DU SYSTEME D'AUTHENTIFICATION PAR CLE SECURISEE	*Date : 12/11/2018*

OBJET

La présente charte décrit les conditions et modalités selon lesquelles l'utilisateur s'engage à faire usage de la clé de sécurité qui lui a été confiée. Il est notamment fait état des précautions à prendre concernant la conservation de cette clé et du code PIN (code secret) associé.

Le retour signé de la présente charte est un prérequis obligatoire à l'utilisation de la clé OTP.

REGLES FONDAMENTALES

La clé de sécurité se matérialise comme illustré ci-dessous :

Token logiciel

Token matériel

Elle fonctionne grâce à un code PIN et permet à l'utilisateur de s'identifier sur les applications nécessitant une authentification forte imposée par la CNIL. Elle garantit la sécurisation des accès à ces applications.

Chaque clé est propre à un utilisateur qui se doit d'être vigilant, comme il l'est à l'égard, par exemple de sa carte bancaire. Le **code PIN** est un code secret comptant au minimum 4 caractères et au maximum 6 caractères. Un code PIN robuste doit comporter, des chiffres, des lettres majuscules et des lettres minuscules.

Comme pour une carte bancaire le code PIN doit être mémorisé et gardé secret.

DELIVRANCE DE LA CLE DE SECURITE

La clé de sécurité est remise en main propre à l'utilisateur.

L'activation de la clé de sécurité est conditionnée à la signature par l'utilisateur de la présente charte.

Un exemplaire de celle-ci sera retourné au Rectorat, le deuxième étant conservé par l'utilisateur.

RESPONSABILITE DU PORTEUR

L'utilisateur de la clé de sécurité est responsable de l'usage qui en est fait ; il est notamment conscient du fait que la détention par un tiers de la clé de sécurité ET du code PIN permet de se substituer au porteur et d'agir en son nom.

L'utilisateur veillera à ne pas égarer sa clé de sécurité.

L'utilisateur s'engage à signaler la perte ou le vol de sa clé de sécurité à la plateforme d'assistance académique.

En cas d'oubli ou de perte ou de verrouillage du code PIN, en cas de de dysfonctionnement de la clé de sécurité l'utilisateur devra faire appel à la plateforme d'assistance

Accès par Internet	Accès par téléphone
http://assistance.ac-creteil.fr	0 820 36 36 36 Service 0,12 € / min + prix appel

DEPART DE L'ACADEMIE

Le jour où il quitte l'académie, le porteur s'engage à remettre sa clé de sécurité à l'antenne DSI académique du département. Il lui sera remis un avis de restitution dont un exemplaire sera retourné au rectorat.

DUREE

La présente charte est conclue à compter de sa signature. Elle est résiliée dès lors que le token a été désalloué.

	L'utilisateur	**Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information**
Nom et Prénom	……	Hervé Debray rssi@ac-creteil.fr
Identifiant de messagerie	……	
Numéro de série de la clé	……	

Fait à …… Le ……
Signature